Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPÉCIAL n° 83 – 17 juillet 2018

SOMMAIRE

PREFECTURE 44

DCPPAT - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 portant organisation de la suppléance préfectorale pour la journée du 18 juillet 2018.



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de la coordination et de la modernisation interministérielle

Arrêté portant organisation de la suppléance préfectorale Le 18 juillet 2018

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- VU la loi n° 82-613 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée, et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales, et notamment son article 2 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire;
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique;
- VU le décret du 5 janvier 2018 nommant M. Serge BOULANGER, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi- de 9 H 00 à 16 H 15

CONSIDÉRANT l'absence simultanée dans le département de Mme Nicole KLEIN et de M. Serge BOULANGER, le mercredi 18 juillet 2018 de 8h30 à 19h30 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la suppléance préfectorale au titre de l'administration de l'État dans le département de la Loire-Atlantique ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire est désignée pour assurer la suppléance préfectorale au titre de l'administration de l'État dans le département de la Loire-Atlantique pendant l'absence simultanée de Mme Nicole KLEIN et de M. Serge BOULANGER, le mercredi 18 juillet 2018 de 8h30 à 19h30.

ARTICLE 2 : La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 17 III. 2018

La préfète

Nicole KLEIN